

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Sainte-Savine
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	2025FCS-02
Date de mise en ligne :	Le mercredi 02 avril 2025 à 11:40:01
Date de clôture :	Le vendredi 09 mai 2025 à 12:00:00
Titre :	Nettoyage et désinfection des locaux des écoles maternelles et élémentaires, de la Crèche municipale et des Accueils Collectifs de Mineurs de la Ville de Sainte-Savine
Descriptif :	Nettoyage et désinfection des locaux : Des écoles maternelles et élémentaires, de la Crèche municipale et des Accueils Collectifs de Mineurs de la Ville de Sainte-Savine

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[29/04/2025 à 11:55:46] Bonjour,

concernant les prestations vacances scolaires lot 01 il est précisé pour lucie aubrac espaces dédiés au périscolaire je pense qu'il y a une erreur il y a des prestations a effectuer dans les autres salles ?

Concernant le décapage demandez vous décapage et mise en cire ? ou juste un décapage?

Dans le bordereau de prix prestations ponctuelles il s'agit des prestations à réaliser que pendant les vacances (vitrierie et décapage) comment avez vous calculé l'estimation à 100 ou 50 sur un an alors que vous demandez des prestations une ou 2 fois par an?

Concernant les prestations ponctuelles le mercredi et samedi pour lucie aubrac nous devons chiffrer que les espaces périscolaires? et pour les autres établissements l'ensemble des locaux est à nettoyer?

merci d'avance, cordialement

Questions / Réponses

[30/04/2025 15:51:06] Bonjour,

Aux questions suivantes d'un candidat :

" concernant les prestations vacances scolaires lot 01 il est précisé pour lucie aubrac espaces dédiés au périscolaire je pense qu'il y a une erreur il y a des prestations à effectuer dans les autres salles ?

Concernant le décapage demandez vous décapage et mise en cire ? ou juste un décapage?

Dans le bordereau de prix prestations ponctuelles il s'agit des prestations à réaliser que pendant les vacances (vitrierie et décapage) comment avez vous calculé l'estimation à 100 ou 50 sur un an alors que vous demandez des prestations une ou 2 fois par an?

Concernant les prestations ponctuelles le mercredi et samedi pour lucie aubrac nous devons chiffrer que les espaces périscolaires? et pour les autres établissements l'ensemble des locaux est à nettoyer? "

La réponse du pouvoir adjudicateur est la suivante :

" Les réponses aux différentes questions posées ci-dessus ont été précédemment apportées par le pouvoir adjudicateur."

Sincères salutations,
Ville de SAINTE-SAVINE

[17/04/2025 à 16:00:45] Bonjour

A quelle annexe devons nous nous référer pour compléter le BPU correctement.

Pour les prestations ponctuelles selon protocole sanitaire, un cahier des charges est établi en Annexe 1d. Il est mentionné autres cas en article 2.3.2 que la prestation attendue est identique aux annexes 1a,1b,1c et 1d.

Pouvez-vous me confirmer que l'on doit se baser sur une prestation complète et non sur une repasse?

Aucun détail de prestation n'est mentionné que cela soit pour une prestation ponctuelle du mercredi, samedi, ou pour une prestation ponctuelle en période de vacances scolaires.

Cordialement.

Questions / Réponses

[30/04/2025 15:43:36] Bonjour,

Aux questions ci-après d'un candidat, les réponses du pouvoir adjudicateur sont les suivantes :

Question n°1 :

" A quelle annexe devons nous nous référer pour compléter le BPU correctement.3

Réponse n°1 :

" Au CCTP, à l'annexe 1-a-b-c-d, et à l'annexe 3."

Question n°2 :

" Pour les prestations ponctuelles selon protocole sanitaire, un cahier des charges est établi en Annexe 1d. Il est mentionné autres cas en article 2.3.2 que la prestation attendue est identique aux annexes 1a,1b,1c et 1d.

Pouvez-vous me confirmer que l'on doit se baser sur une prestation complète et non sur une repasse?

Aucun détail de prestation n'est mentionné que cela soit pour une prestation ponctuelle du mercredi, samedi, ou pour une prestation ponctuelle en période de vacances scolaires. "

Réponse n°2 :

" Pour les prestations demandées dans le cadre de l'article 2.3 du CCTP « Bons de commande pour prestations complémentaires », il est attendu le suivant :

- La prestation demandée dans le cadre du protocole sanitaire le midi correspond à une prestation complémentaire telle que définie à l'Annexe 1d.

- Dans le cadre de prestations complémentaires liées à des activités supplémentaires le mercredi, samedi ou pendant les vacances scolaires : les prestations attendues correspondent à une prestation complète journalière, sur la base des annexes 1-a-b-c. "

Sincères salutations,

Ville de SAINTE-SAVINE

[15/04/2025 à 14:37:33] Bonjour,

concernant les prestations vacances scolaires lot 01 il est précisé pour Lucie Aubrac espaces dédiés au périscolaire je pense qu'il y a une erreur il y a des prestations à effectuer dans les autres salles
merci d'avance, cordialement

Questions / Réponses

[30/04/2025 15:29:36] Bonjour,

A la question suivante d'un candidat :

" concernant les prestations vacances scolaires lot 01 il est précisé pour lucie aubrac espaces dédiés au périscolaire je pense qu'il y a une erreur il y a des prestations a effectuer dans les autres salles "

La réponse du pouvoir adjudicateur est la suivante :

" Pour le lot n°1, Lucie Aubrac, les documents de la consultation ont été précisés pour identifier les espaces affectés au périscolaire. "

Sincères salutations,
Ville de SAINTE-SAVINE

[15/04/2025 à 11:58:52] bonjour,

Concernant le décapage demandez vous décapage et mise en cire ? ou juste un décapage?

Cordialement

[30/04/2025 15:26:18] Bonjour,

A la question suivante d'un candidat :

" Concernant le décapage demandez vous décapage et mise en cire ? ou juste un décapage? "

La réponse du pouvoir adjudicateur est la suivante :

" Le décapage seul est demandé par le pouvoir adjudicateur."

Sincères salutations,
Ville de SAINTE-SAVINE

[15/04/2025 à 11:32:59] Bonjour,

Pouvez-vous précisez en détail les prestations à effectuer et dans quel local pour les 3 points suivants car ce n'est pas très clair dans le CCTP :

- Prestation ponctuelle protocole sanitaire sur le temps du midi (sanitaires + points de contact) - Selon prestations CCTP et Annexes
- Prestation ponctuelle le mercredi, samedi - Selon prestations CCTP et Annexes
- Prestation ponctuelle périodes de vacances scolaires - Selon prestations CCTP et Annexes

Merci de votre retour.

Questions / Réponses

[30/04/2025 15:24:37] Bonjour,

Aux questions suivantes d'un candidat, les réponses du pouvoir adjudicateur sont les suivantes :

Question n°1 :

" Pouvez-vous précisez en détail les prestations à effectuer et dans quel local pour les 3 points suivants car ce n'est pas très clair dans le CCTP :

Prestation ponctuelle protocole sanitaire sur le temps du midi (sanitaires + points de contact) - Selon prestations CCTP et Annexes "

Réponse n°1 :

" Pour le protocole sanitaire, les prestations complémentaires attendues, sur le temps de midi, sont celles décrites à l'annexe 1-d."

Question n°2 :

" Prestation ponctuelle le mercredi, samedi - Selon prestations CCTP et Annexes "

Réponse n°2 :

" - Pour les prestations complémentaires « mercredi et samedi » les prestations attendues sont selon les sites :

o Crèche : le samedi, selon le descriptif de l'annexe 1-c sur la fréquence journalière ;

o Accueils collectifs de mineurs : le samedi, selon le descriptif de l'annexe 1-a sur la fréquence journalière ; à noter, le mercredi, une prestation régulière décrite à l'annexe 1-b sur la fréquence journalière pour le secteur Extra-scolaire Ados AUBRAC.

o Les écoles élémentaires et maternelles : le mercredi, samedi, selon le descriptif de l'annexe 1-b sur la fréquence journalière. "

Question n°3 :

" Prestation ponctuelle périodes de vacances scolaires - Selon prestations CCTP et Annexes "

Réponse n°3 :

" - Pour les vacances scolaires, les prestations complémentaires attendues sont celles décrites aux annexes 1-a-b et c au titre de la colonne de « autre fréquence » "

Sincères salutations,

Ville de SAINTE-SAVINE

Questions / Réponses

[15/04/2025 à 11:31:59] Bonjour,

Dans le bordereau de prix prestations ponctuelles il s'agit des prestations à réaliser que pendant les vacances (vitrierie et décapage) comment avez vous calculé l'estimation à 100 ou 50 sur un an alors que vous demandez des prestations une ou 2 fois par an?

Concernant les prestations ponctuelles le mercredi et samedi pour lucie aubrac nous devons chiffrer que les espaces périscolaires? et pour les autres établissements l'ensemble des locaux est à nettoyer?

Merci d'avance.

[30/04/2025 15:16:19] Bonjour,

Aux questions suivantes d'un candidat,
les réponses du pouvoir adjudicateur sont les suivantes :

Question n°1 :

" Dans le bordereau de prix prestations ponctuelles il s'agit des prestations à réaliser que pendant les vacances (vitrierie et décapage) comment avez vous calculé l'estimation à 100 ou 50 sur un an alors que vous demandez des prestations une ou 2 fois par an? "

Réponse n°1 :

" La vitrierie et le décapage sont attendus effectivement pendant les vacances (une à deux fois par an, comme précisé dans l'annexe 1).

Le BPU-DQE a été modifié en conséquence. "

Question n°2 :

" Concernant les prestations ponctuelles le mercredi et samedi pour lucie aubrac nous devons chiffrer que les espaces périscolaires? "

Réponse n°2 :

" Oui. Les documents de la consultation ont été précisés pour identifier les espaces affectés au service périscolaire de l'école Lucie Aubrac."

Question n°3 :

" et pour les autres établissements l'ensemble des locaux est à nettoyer? "

Réponse n°3 :

" Oui."

Sincères salutations,
Ville de SAINTE-SAVINE

Questions / Réponses

[15/04/2025 à 09:58:11] Bonjour,

Il y a une incohérence entre le BPU et l'annexe 3 du CCTP.

Dans l'annexe vous indiquez par exemple pour l'école Berniolle 4 jours sur 36 semaines = 144 jours au total alors que dans le BPU il est indiqué 180 jours (Idem pour les autres écoles).

Merci de nous indiquer sur combien de jours doit-on se baser ?

Merci de votre retour.

Cordialement.

[30/04/2025 15:08:31] Bonjour,

A la question suivante d'un candidat :

" Il y a une incohérence entre le BPU et l'annexe 3 du CCTP.

Dans l'annexe vous indiquez par exemple pour l'école Berniolle 4 jours sur 36 semaines = 144 jours au total alors que dans le BPU il est indiqué 180 jours (Idem pour les autres écoles).

Merci de nous indiquer sur combien de jours doit-on se baser ? "

La réponse du pouvoir adjudicateur est la suivante :

" En effet, il s'agit d'une erreur matérielle. En conséquence, le pouvoir adjudicateur a corrigé le BPU-DQE."

Sincères salutations,

Ville de SAINTE-SAVINE

[07/04/2025 à 09:37:27] Bonjour,

Concernant le nettoyage de la vitrerie dans l'Annexe 1, pourriez-vous préciser s'il s'agit uniquement de la vitrerie accessible ?

Merci par avance.

[09/04/2025 09:51:28] Bonjour,

A la question suivante d'un candidat :

« Concernant le nettoyage de la vitrerie dans l'Annexe 1, pourriez-vous préciser s'il s'agit uniquement de la vitrerie accessible ? »

La réponse du pouvoir adjudicateur est la suivante :

« Il est précisé que le nettoyage concerne l'ensemble de la vitrerie de l'établissement, qu'elle soit accessible de plain-pied ou non. L'ensemble des surfaces vitrées, tant intérieures qu'extérieures, est donc inclus dans la prestation. »

Sincères salutations,

Ville de SAINTE SAVINE